

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

### Avis de vacance d'emplois de directeur adjoint ou de directrice adjointe d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

NOR : AFSN1712356V

Sont vacants les emplois de directeur adjoint ou de directrice adjointe d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière suivants, publiés au *Journal officiel* en application des articles 8, 11 et 17 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière :

Centre hospitalier des Vals d'Ardèche, à Privas, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Vernoux-en-Vivarais (Ardèche), en charge de l'animation de la filière gérontologique et de l'EHPAD de Vernoux-en-Vivarais ;

Centre d'accueil médico-éducatif spécialisé, à Graye-sur-Mer (Calvados), en charge de la conduite générale des services de l'IME, du SESSAD et de la MAS dans les domaines éducatifs et paramédicaux ;

Centres hospitaliers, à Buis-les-Baronnies et à Nyons (Drôme) ;

Centres hospitaliers, à Crest et à Die (Drôme), en charge des affaires générales, de la qualité, des pôles gériatriques, des services économiques, travaux et logistiques ;

Centre départemental d'accueil des familles et foyer départemental de l'enfance, à Nîmes (Gard) ;

Centre départemental gériatrique de l'Indre, à Chateauroux, et centres hospitaliers, à Valençay et à Levroux, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Vatan, à Chateauroux (Indre), en charge des affaires économiques, logistiques, travaux et développement durable ;

Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Montlouis-sur-Loire et à Bléré (Indre-et-Loire), en charge des ressources humaines, de la démarche qualité et de la communication ;

Centres hospitaliers, à Voiron, Saint-Laurent-du-Pont et à Saint-Geoire-en-Valdaine, et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Voreppe et à Entre-deux-Guiers (Isère), directeur(trice) délégué(e) du site de Saint-Geoire-en-Valdaine ;

Centre hospitalier, à Selles-sur-Cher (Loir-et-Cher) ;

Centres hospitaliers, à Pelussin et à Saint-Pierre-de-Bœuf (Loire), en charge des achats, de la logistique et responsable de site ;

Etablissement de service d'aide par le travail « La Soubretière » et foyers, à Savenay, et établissement public médico-social « L'Ehretia », à Châteaubriant, et maison d'accueil spécialisée « Le Fraîche Pasquier », à Couëron (Loire-Atlantique) ;

Centre hospitalier intercommunal « Lys Hyrôme », à Chemillé, et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Résidences de l'Evre », à Jallais, et « Résidence les Troènes », à Saint-Pierre-Montlimart (Maine-et-Loire), en charge des admissions, des finances et du contrôle de gestion ;

Centres hospitaliers, à Joinville et à Wassy (Haute-Marne) ;

Etablissement public départemental de soins, d'adaptation et d'éducation, à Lille (Nord), directeur(trice) de la maison de l'enfance et de la famille de l'Avesnois ;

Etablissement public départemental pour l'accueil du handicap et l'accompagnement vers l'autonomie, à Arras (Pas-de-Calais) ;

Centres hospitaliers, à Villefranche-sur-Saône, Tarare, Trévoux et à Grandris, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Villars-les-Dombes (Rhône) ;

Centres hospitaliers, à Beaumont-sur-Sarthe, Bonnetable et à Sille-le-Guillaume (Sarthe), en charge des affaires médicales, de la communication, de la qualité et de la gestion des risques ;

Centre Arthur Lavy, à Thorens-Glières (Haute-Savoie) ;

Assistance publique-hôpitaux de Paris (Paris), un emploi de « directeur(trice) du site de l'hôpital maritime, à Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais) » ;

Etablissement public médico-social du Provinois, à Provins (Seine-et-Marne) ;

Groupe hospitalier et médico-social du Haut Val de Sèvre et du Mellois, à Saint-Maixent-l'École (Deux-Sèvres), en charge du secteur médico-social, des ressources humaines et matérielles ;

Centres hospitaliers, à Vaison-la-Romaine et à Valréas, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Malaucène (Vaucluse), en charge des services économiques, techniques, logistiques et des services financiers et de la gestion des services médico-techniques du centre hospitalier, à Valréas ;

Centre hospitalier intercommunal de l'Ouest Vosgien, à Neufchâteau, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Liffol-le-Grand (Vosges), en charge des structures médico-sociales ;

Centre de gérontologie « Les Abondances », à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), en charge des ressources humaines.

Peuvent faire acte de candidature en application du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux :

1. Les directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux hors classe et de classe normale, dont le dossier se compose de :

- leurs candidatures regroupées sur une seule lettre, si elles sont multiples, et classées par ordre préférentiel ;

2. Les personnels inscrits sur la liste d'aptitude à la hors-classe et à la classe normale au titre de l'année 2017, dont le dossier se compose de :

- leurs candidatures regroupées sur une seule lettre, si elles sont multiples, et classées par ordre préférentiel ;
- la copie de la dernière décision indiciariaire ;

3. Les fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A de niveau comparable au sens des dispositions de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, dont le dossier se compose de :

- leurs candidatures regroupées sur une seule lettre, si elles sont multiples, et classées par ordre préférentiel ;
- une photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille ;
- un état des services civils accomplis délivré par leur administration ;
- la copie de la décision prononçant la nomination dans le corps ou cadre d'emplois actuel, ainsi que l'arrêté fixant l'échelonnement indiciariaire de ce corps ;
- la copie de la décision prononçant la première nomination dans le corps de catégorie A ;
- la copie de la dernière décision indiciariaire ;
- un avis motivé de l'autorité compétente sur la mobilité envisagée.

En ce qui concerne les directeurs d'hôpital, le dossier se compose de leurs candidatures regroupées sur une seule lettre, si elles sont multiples, et classées par ordre préférentiel.

Les candidatures, dont un exemplaire transmis par la voie hiérarchique, doivent être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la date de la publication du présent avis au *Journal officiel* (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Centre national de gestion (département de gestion des directeurs, unité de gestion des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux), immeuble Le Ponant B, 21, rue Leblanc, 75015 Paris.

Tous les candidats doivent également adresser leur candidature accompagnée de leur *curriculum vitae*, de leur lettre de motivation et de leurs trois dernières fiches d'évaluation aux chefs d'établissement où ils sont candidats.